

REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-101 du 10 mai 1979

Accordant la Nationalité Béninoise
à Monsieur KANTE Aly.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT , CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- Vu l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 , portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- Vu le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 , portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- Vu le décret n° 76-46 du 19 février 1976 , déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- Vu la Loi n° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise ;
- Vu le Décret n° 272/PC/MJL du 11 Août 1965 ; fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Béninoise et le Décret n° 72-62 du 15 Mars 1972 qui l'a modifié ;
- Vu la Requête en date du 11 Août 1976 de Monsieur KANTE Aly ensemble avec les pièces réglementaire et les résultats des enquêtes effectuées ;

SUR proposition du Garde des Sceaux , Ministre de la Justice , de la Législation , et des Affaires Sociales ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 Mai 1979 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - La Nationalité Béninoise est accordée à Monsieur KANTE Aly , né le 23 Mars 1950 à SIKASSO , Cercle de SIKASSO (République du MALI) fils de BAKARY KANTE et de Minata KANOUTE , Professeur , domicilié à Kandévié , Commune Urbaine du District Urbain de PORTO-NOVO.

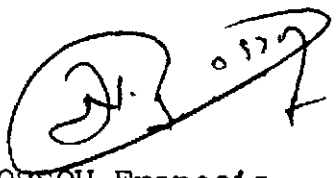
ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux , Ministre de la Justice , de la Législation , et des Affaires Sociales est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU , le 10 mai 1979

Le Président de la République ,
Chef de l'Etat , Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU.

pour Le Garde des Sceaux , Ministre de la
Justice , de la Législation , et des
Affaires Sociales absent , le Ministre
Délégué auprès du Président de la République ,
Chargé du Plan , de la Statistique et de la
Coopération Technique chargé de l'intérim


DOSSOU François

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MJLAS 5 autres
Ministères 14 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et des Sections 4 DCCT-ONEPI 2
Gde-Chanc. 1 UNB-FASJEP-BN 6 MAEC 4 Intéressé 2 BCP 1 JORPB 1.-